

Correspondant·e Catalogage : votre rôle dans Cidemis

Questions/Réponses

Ce document restitue les questions/réponses posées en direct lors du J.e cours du 12 mars 2026. Le cas échéant, il fournit des éléments de réponses complémentaires.

Question : Est-il nécessaire d'avoir un abonnement à ISSN portal pour mener à bien nos nouvelles missions?

Réponse : Il n'est pas obligatoire de souscrire à un abonnement ISSN Portal, ce choix est entre les mains de chaque établissement. Néanmoins les équipes de l'Abes recommandent aux CORCAT de souscrire à un abonnement, afin qu'ils puissent accéder aux notices complètes du Registre de l'ISSN. Sans abonnement, certaines zones essentielles (dates, éditeurs, zones de lien notamment) sont masquées.

Question : Dans le cas d'une demande de correction où et comment pouvons-nous consigner les zones ajoutées/modifiées dans la notice Sudoc ?

Réponse : Soit dans un fichier Excel qui vous permettra également de gérer le suivi de vos demandes, soit dans la notice Sudoc directement, via une zone 830 que vous aurez créée.

Question : Comment les bibliothèques ou centres de documentation non déployés peuvent-ils demander des numérotations ou corrections ISSN? Directement auprès des centres ISSN?

Réponse : Les bibliothèques non déployées n'ont actuellement pas accès à Cidemis. En lien avec le projet de réinformatisation « Orion », la pertinence de réintégrer ces établissements dans Cidemis sera soumise à un recueil de besoins.

En attendant, les bibliothèques ont la possibilité de demander un ISSN au centre national concerné via le site web du Centre International de l'ISSN : <https://www.issn.org/fr/services-et-prestations/demander-un-issn/>

Question : Nous sommes plusieurs Corcat pour notre ILN. Faut-il obligatoirement créer un alias pour se connecter à Cidemis ? Sinon quel Corcat verra les demandes postées ?

Réponse :

Tous les Corcat de votre établissement verront les demandes concernant l'ILN.

Chaque Corcat disposant de son propre login, chacun d'entre vous sera invité à renseigner une adresse mail lors de sa première connexion à Cidemis. Le choix de renseigner une adresse personnelle ou un alias dépend de votre organisation en interne, mais les équipes de l'Abes recommanderaient plutôt d'opter pour un alias, afin que tous les Corcat reçoivent les mails émis par Cidemis.



Question : A quoi correspond un titre « hors-champ » ?

Réponse : Un titre « hors champ » est un titre qui est exclu de la numérotation ISSN. Le Centre international de l'ISSN liste des critères rendant certains titres inéligibles à l'attribution d'un ISSN. Certains centres nationaux adoptent également des pratiques plus spécifiques concernant le hors champ.

Vous trouverez toutes les informations correspondantes dans ce Manuel :

https://documentation.abes.fr/sudoc/manuels/controle_bibliographique/circuit_signalement_rc/index.html#CasParticuliersHorsChamp

Question : Serait-il envisageable que l'ABES écrive aux directeurs et directrices de nos établissements en expliquant l'évolution de la fonction Corcat et surtout suggérer que l'abonnement à ISSN Portal serait de nature à fluidifier les circuits et faciliter les nouvelles missions des Corcat ? Ceci pour appuyer nos demandes d'abonnement en interne au vu du contexte budgétaire.

Réponse : Nous notons votre demande. L'Abes déjà écrit aux directeurs des établissements Sudoc pour expliquer les impacts de la disparition du réseau Sudoc PS sur les établissements et les évolutions du rôle des Corcat.

Question : Pour les demandes de numérotation concernant des collections de monographies, doit-on fournir 5 justificatifs par établissement ? J'ai eu droit à des demandes de justificatifs supplémentaires alors qu'il y avait plus d'une dizaine de notices dans le Sudoc

Réponse : En général il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif pour chaque monographie parue dans une collection pour laquelle vous effectuez une demande de numérotation. Une copie de la page sur laquelle figure la liste des ouvrages parus, ainsi des scans de la page de titre de quelques-uns de ces ouvrages, constituent des justificatifs suffisants. Les centres nationaux ne vérifient probablement pas le nombre de notices présentes dans le Sudoc, il se peut alors que certains demandent des justificatifs supplémentaires, qu'il vous faudra donc transmettre.

Question : Si l'on fait une demande de numérotation mais que des zones sous autorité doivent aussi être changées ou ajoutées, devons-nous attendre que la demande de numérotation soit acceptée pour faire ensuite les modifications des zones ?

Réponse : Si vous émettez une demande de numérotation, cela signifie que le titre concerné n'a pas encore été identifié ni catalogué par le réseau ISSN. Par conséquent, ce sont les informations saisies dans le Sudoc qui font autorité, et qui vont servir de source d'information pour élaborer la notice validée par le Centre ISSN concerné. Nous vous incitons donc à modifier, compléter et enrichir tant que possible les notices Sudoc au moment d'émettre une demande de numérotation.

Question : En tant que Corcat, recevons-nous une alerte par mail lorsqu'un catalogueur fait une demande de numérotation ?

Réponse : Non. Vous recevrez une alerte par mail seulement dans les cas suivants : demande refusée par le réseau ISSN, demande de précision de la part du réseau ISSN, précision apportée par un catalogueur. Il vous faudra donc prendre l'habitude de vous connecter périodiquement à Cidemis pour vérifier si de nous nouvelles demandes ont été émises par



des catalogueurs de votre ILN, et pour effectuer le suivi des demandes validées par le réseau ISSN.

Question : Est-ce que les droits de valideur sont déjà attribués au Corcat dans CIDEMIS ?

Réponse : oui, les droits de valideur des Corcat sont actifs depuis le 02 février 2026. Date à laquelle les logins des Responsables CR ont été désactivés.

Question : Est-ce que les demandes effectuées par un catalogueur de son ILN avant le 1er février sont visibles par les Corcat ?

Réponse : Oui, toutes les demandes déjà en cours dans Cidemis ont été rattachées aux bons ILN et sont visibles dans les tableaux de bord des Corcat.

Question : Quels sont les critères pour refuser une demande de numérotation pour une collection de monographies et où trouver ces critères ? par ex. une demande a été refusée parce que cette collection ne comportait qu'un seul auteur

Réponse : Comme vous l'avez constaté le ISSN France refuse de numérotter les collections composées d'ouvrages à auteur(s) unique(s). Il s'agit d'un critère propre à ce centre national. La liste des critères de refus dont les équipes de l'Abes ont connaissance sont consultables ici :

https://documentation.abes.fr/sudoc/manuels/controle_bibliographique/circuit_signalement_rc/index.html#CasParticuliersHorsChamp

Question : Vous avez dit que les demandes en cours ont été réparties, donc on ne les traite pas en tant que nouveau Corcat ?

Réponse : Les demandes qui ont déjà été transmises au réseau ISSN nécessitent un simple suivi de votre part. En revanche, il vous revient de traiter les demandes qui ont été validées par des catalogueurs de votre ILN mais sont encore en attente d'une validation vers le réseau ISSN.

Question : que faire des demandes Validées par le Corcat vers l'international datant de juin 2023 ?

Réponse : Les délais de traitement des demandes dans Cidemis sont très variables d'un centre à l'autre. Pour certains, il faut attendre plusieurs années avant qu'une demande ne soit traitée. Vous trouverez de plus amples informations dans cette enquête, réalisée fin 2023 : <https://abes.fr/publications/enquetes-et-etudes/enquete-flash-cidemis-2023/>

Question : J'ai du mal à trouver où sont signalés les prochains rdv experts

Réponse : Les prochains webinaires et rendez-vous seront annoncés sur la liste de diffusion. Ils auront lieu en juin prochain :

- jeudi 4 juin 2026 : J.e-cours « Rôles et responsabilités des acteurs nationaux dans le dispositif PGPP »
- jeudi 18 juin 2026 : RV avec les experts « Signalement des ressources continues »
- jeudi 25 juin 2026 : RV avec les experts « Cidemis »

Question : Un abonnement à ISSN portal est-il prévu via l'Abes ou chaque SCD devra t'il payer son abonnement ?

Réponse : Chaque établissement devra souscrire – s'il le souhaite – un abonnement à ISSN Portal.

Question : Doit-on également faire des demandes de numérotation ISSN pour les périodiques anciens antérieurs à 1830? Qualimarc indique qu'il manque la zone 011

Réponse : C'est même recommandé ! Attribuer un ISSN à un titre est la première étape pour faciliter son identification et sa conservation. De nombreux périodiques anciens ne possèdent pas encore d'ISSN.

Question : Si au moment de la création de la notice de collection de monographies il n'y a pas 5 volumes dans le Sudoc dans ce cas on ajoute une 301 pour indiquer que l'on n'effectue pas de demande mais si quelques mois après il y a plus de 5 volumes, doit-on faire une demande lorsqu'on fait le lien et ce même si nous ne sommes pas à l'origine de la création de cette notice ? si oui cela exige de vérifier CHE COL dès qu'on réalise un lien vers une notice de collection de monographie ?

Réponse : Oui, c'est le principe du catalogage partagé. Lorsque vous cataloguez une notice de monographie appartenant à une collection qui ne possède pas encore d'ISSN, il vous faut vérifier combien de volumes existent déjà dans le Sudoc, et créer une zone 301 ou la mettre à jour. Lorsque vous constatez qu'une collection est liée au moins 5 notices de monographies vous pouvez émettre la demande de numérotation, même si votre établissement ne possède pas tous ces documents.

Question : A qui écrire pour demander un import de notice BNF ? et/ou vérification sur le registre ISSN quand on n'est pas abonné ?

Réponse : Vous pouvez écrire à l'Abes via le guichet d'assistance AbesSTP :

- Rubrique [Demander une intervention ou poser une question sur des données ou des paramètres](#) > Circuit ISSN > Cidemis

Question : Je fais beaucoup de demandes Cidemis à l'international sans avoir de réponses

Réponse : Les délais de traitement des demandes dans Cidemis sont très variables d'un centre à l'autre. Quelques centres ne traitent pas certains types de demandes (qui ne correspondent pas à du hors champ) et les laissent en attente au lieu de les refuser. Vous pouvez solliciter l'Abes via le guichet d'assistance AbesSTP si besoin :

- Rubrique [Demander une intervention ou poser une question sur des données ou des paramètres](#) > Circuit ISSN > Cidemis



Question : Je ne vois pas sur mon tableau de bord une demande ISSN effectuée et validée avant le 2 février par un catalogueur de mon ILN. Est-ce normal ?

Réponse : A priori non. Pouvez-vous nous contacter via AbesSTP ?

- Rubrique [Demander une intervention ou poser une question sur des données ou des paramètres](#) > Circuit ISSN > Cidemis

Pour toute demande d'explication sur les informations ci-dessus, merci de déposer un ticket sur le guichet d'assistance AbesSTP > S'informer et participer aux réseaux > Formation